

Séance extraordinaire du 11 mai 2011**16 h 30****ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion
Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**1.2** Mandat – assistance professionnelle en urbanisme.**2. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS****3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **11 mai 2011 à 16 h 30** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers :

Gilles Robillard
Robert Johnson

Paul Malouf
Pierre Paquin

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Madame Louise Houle Richard.

Monsieur Jacques Maillé, directeur général est aussi présent.

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

Renonciation à l'avis de convocation.

Les membres du conseil étant tous présents renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant, madame Louise Houle Richard souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1

132-05-2011

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée**1.2**

133-05-2011

Mandat – assistance professionnelle en urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire vérifier la justesse et la légalité des permis, certificats et autorisations émis en regard et en application de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette vérification s'inscrit dans le cadre de la détermination d'une assistance professionnelle requise, ou non, pour l'inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme, dans l'exercice de ses fonctions à cet effet;

Il est résolu unanimement;

D'autoriser le directeur général à retenir les services d'une firme professionnelle spécialisée en urbanisme aux fins de procéder à un audit professionnel relativement aux permis, certificats et autorisations émis en vertu des règlements d'urbanisme de la municipalité à partir de dossiers identifiés par le directeur général, étant entendu qu'il s'agit d'un mandat qui sera d'une valeur de moins de 6 000,00 \$ incluant les dépenses de séjour, de transport et de taxe.

Adoptée

3.
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question (aucun citoyen présent).

4.
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

134-05-2011

Levée de l'assemblée

Il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée à 18 h

Adoptée

Louise Houle Richard
Maire Suppléant

Jacques Maillé
Directeur général